



BULLETIN

La question de l'indemnité que le gouvernement des Etats-Unis a accepté de payer aux familles des Italiens à la Nouvelle-Orléans promet d'être le sujet de violents débats au congrès.

Il semble que les conflits de pouvoir soient l'état normal des relations des autorités entre elles, et nous en avons un nouvel exemple, qui a au moins l'intérêt de la nouveauté dans les fonds secrets du département de l'Etat. Les membres du comité des affaires étrangères dans les deux chambres sont profondément blessés, paraît-il, de ce que M. Harrison ait arbitrairement assumé le droit de payer l'indemnité en question sans consulter le congrès, ce qui est à leurs yeux le pendant de l'usurpation du pouvoir législatif par l'exécutif en vertu de la fameuse clause de réciprocité du bill McKinley. Ils disent en outre, que les \$80,000 qui figurent au budget à titre de dépenses diverses du service diplomatique et consulaire à la disposition du président ont une toute autre destination. Ces fonds sont ordinairement consacrés à couvrir les menues dépenses, c'est-à-dire les dépenses "extraordinaires" qu'entraînent les formalités de convenance vis-à-vis des représentants des puissances étrangères, et jamais le paiement d'une indemnité sans le consentement du congrès n'est entré dans les prévisions de la loi.

Un pareil procédé de la part du président est sans précédent, et il y a tout lieu de croire qu'il s'ensuivra un débat très animé quand le budget diplomatique sera mis en discussion. On rappellera que le président Cleveland a agi autrement quand il a été question d'accorder une indemnité pour le massacre des Chinois à Rock Spring en 1885. Il a envoyé un message spécial au congrès, qui a voté une allocation de \$117,718 à cet effet. Le résultat du conflit sera probablement de faire réduire l'allocation pour dépenses extraordinaires au prochain budget, afin qu'un pareil cas le pouvoir exécutif soit obligé de recourir à l'autorité législative, qui en ce qui concerne l'affaire des Italiens de la Nouvelle-Orléans, aurait été disposée à en finir par une transaction libérale, tout au moins autant que le président, sans que celui-ci se crût obligé d'empêcher sur ses attributions.

L'assassin du Père Martini égorgé à l'autel, en Espagne, a été arrêté. C'est un nommé Alsina. On croit qu'il est fou.

Toujours les anarchistes : Hier à Madrid, de nouvelles machinations ont été découvertes. Une cartouche surmontée d'une mèche qu'on avait allumée, a été trouvée derrière l'autel d'une église à Barcelone, tandis qu'on trouvait trois bombes dans les rues de Pampelune.

Une explosion qui a eu lieu à la Havane jeudi soir a causé une grande agitation et l'on pense avec raison que les rapports des dynamiteurs européens et de leurs actes sur ce continent ont puissamment contribué à enflammer la faction anarchiste de la Havane.

A 11 heures, une procession se mettait en marche dans les rues, les armes à la main et le pavillon national déployé à mi-mât. Le sentiment religieux a caractérisé toute cette journée.

Cependant, une explosion terrible éclata subitement, le soir, devant l'église de St Nicolas. Il s'en suivit un grand tumulte chez les citoyens. Après une investigation, on découvrit qu'une bombe avait été déposée là, et que l'explosion avait endommagé la structure de l'église. Les anarchistes n'ont jamais causé de trouble à la Havane; ils apparaissent pour la première fois.

Les manifestations socialistes du 1er mai sont la grande préoccupation du moment. A Paris, M. Rossignol, un des secrétaires de la Bourse du travail, a dit hier à un représentant de la Presse associée qu'on avait décidé de ne pas faire de manifestation ouvrière dans les rues le 1er mai pour ne pas donner à la police de prétexte de rixe avec les ouvriers. Une grande réunion aura lieu dans une vaste salle, et les chefs du parti ouvrier feront tout leur possible pour éviter des désordres.

M. Astolf, un autre secrétaire, a dit que chaque département en France célébrerait le 1er mai indépendamment l'un de l'autre. Les élections municipales ont lieu le même jour, et les ouvriers feront tous leurs efforts pour élire des socialistes. Le comité national ouvrier, chargé d'organiser les manifestations, se compose de 96 délégués, pour la plupart socialistes.

En Allemagne, les processions seront interdites et toutes démonstrations réprimées.

En Italie, les socialistes sont décidés à montrer leur force et le gouvernement aura fort à faire pour réprimer les désordres.

Le différend qui s'était élevé entre le khédive et Moukhtar pacha, le représentant de la Turquie, est arrangé. Moukhtar pacha restera au Caire. Eyoub pacha, l'envoyé spécial du sultan qui a apporté le firman d'investiture, est reparti pour Constantinople.

L'ETAT DE QUEBEC

Continuant la campagne qu'elle a entreprise en faveur de l'annexion, la Patrie fait le tableau de la province de Québec devenue l'Etat de Québec, faisant partie de la grande union américaine.

Ce tableau, il va sans dire, est tout brillant et ensoleillé. Les ombres en ont été exclues; c'est la peinture du pays de Cocagne. "Que demain, dit l'optimiste confère, nous fassions partie de la confédération américaine, qu'arriverait-il? Le gouvernement de Québec verrait s'accroître de suite tous ses droits et privilèges. Il choisirait d'abord lui-même le gouverneur. Il nommerait tous les officiers de la milice. Il nommerait également tous les juges de la province.

La province de Québec deviendrait immédiatement un Etat souverain, absolument libre de conduire ses affaires selon son bon plaisir. Rien ne serait changé de ce qui existe déjà à notre avantage sous la confédération actuelle, mais nous acquerrions tous les droits d'un peuple libre; droits qui nous sont refusés aujourd'hui. Le français continuerait à être la langue de l'Etat comme aujourd'hui, car nulle part dans la constitution américaine il n'y a de préférence pour une langue plutôt qu'une autre. De même qu'en Suisse, les documents officiels s'impriment en français en allemand ou en italien, selon la nationalité de chaque canton, de même dans l'Etat de l'Illinois certains documents officiels s'impriment en anglais, en français et en allemand. Dans la Louisiane, où il y a une forte population française, les documents s'impriment aussi en français et en anglais, au gré de la législature de l'Etat, qui est absolument libre de parler la langue qui lui plaît. Donc la province française de Québec, devenue Etat souverain, serait absolument libre de se servir de la langue française seule si cela lui faisait plaisir, parce que nul n'aurait, par la constitution, le droit d'intervenir en cette matière.

Malheureusement, ce n'est pas tout-à-fait exact et la vérité exige que l'on assombrisse considérablement cette riante peinture. "La province de Québec deviendrait immédiatement un Etat souverain, absolument libre de conduire ses affaires selon son bon plaisir."

Pas si vite, s'il vous plaît, confrère. Avant d'être admis dans l'Union, l'Etat de Québec devrait élire un assemblée constituante chargée d'élaborer une constitution et cette constitution devrait être approuvée par le Sénat américain avant d'être mise en force.

Or, le Sénat n'approuvera jamais que les constitutions qui sont en parfaite harmonie avec les institutions américaines, et c'est pourquoi, sauf quelques détails d'administration, les constitutions des divers états semblent copiées les unes sur les autres.

Ne pouvant faire, changer ou amender une constitution à sa guise, ce n'est guère "conduire ses affaires selon son bon plaisir," on en conviendra.

Nous aurions tout simplement des institutions ressemblant à celles de tous les autres états, et le confrère le comprend si bien qu'il nous les énumère.

"Le gouvernement de Québec choisirait lui-même le gouverneur." Oui, sans doute; et ce gouverneur, sujet à une élection pour un terme de deux ans seulement, serait toujours un politicien militant, un homme de parti, gouvernant de manière à favoriser son parti et à assurer sa réélection.

Si c'est là l'idéal de la Patrie, cette opinion contraste étrangement avec tout ce qu'elle a écrit dernièrement sur notre lieutenant-gouverneur.

Elle lui reprochait (tout gratuitement, mais très sévèrement) d'être un homme de parti, de favoriser son parti; elle demandait à grands cris un Lieutenant-Gouverneur indépendant des partis politiques, impartial, inaccessible aux pressions du dehors. De bonne foi, peut-elle attendre un tel choix de l'élection, même au second degré?

"Le gouvernement nommerait tous les officiers de milice."

La belle affaire, en vérité! N'y eût-il que cela, nous devrions nous hâter de changer d'allégeance.

La belle armée que celle dont les chefs sont tout simplement des créatures politiques, et nommés par des ministres qui, la plupart du temps, ne connaissent rien en affaires militaires!

"Il nommerait également tous les juges de la province". On plût, le peuple élirait les juges, comme cela se passe chez nos voisins.

Le beau système! Et comme ils doivent être compétents, éclairés et surtout impartiaux, ces juges dont le sort dépend du vote populaire! Est-ce encore là l'idéal de la Patrie?

Le confrère nous assure que nous pourrions conserver l'usage officiel de la langue française: Cela est excessivement douteux. Il nous cite l'exemple de la Loui-

siane. D'abord, si les documents publics y sont parfois traduits en français, cette langue n'y est pas reconnue comme langue officielle à l'égard de l'anglais; ensuite les privilèges accordés à la Louisiane datent de longtemps et combien de fois le congrès n'a-t-il pas regretté de les avoir accordés?

Tout porte à croire qu'aujourd'hui que l'Union américaine est forte et puissante, elle ne ferait plus les concessions qu'elle a faites dans un temps où elle était encore faible et où elle cherchait à réunir en un seul faisceau le plus grand nombre possible d'Etats.

Il est donc inexact de dire que "la province de Québec, devenue Etat souverain, serait absolument libre de se servir de la langue française seule si cela lui faisait plaisir parce que nul n'aurait par la constitution le droit d'intervenir en cette matière."

Encore une fois, cette constitution dont on parle tant doit passer sous les fourches caudines du Sénat de Washington qui se permet parfaitement d'intervenir en toutes matières.

La Patrie a laissé prudemment de côté la question des écoles. Pourtant, les écoles publiques neutres nous seraient imposées nécessairement et les catholiques, qui, en conscience, ne pourraient y envoyer leurs enfants, devraient néanmoins soutenir ces écoles publiques de leurs taxes.

Le confrère ne nous parle pas non plus de l'organisation et du gouvernement des comtés, système si onéreux pour les contribuables.

On ne nous dit rien du tarif américain qui deviendrait le nôtre et doublerait presque le prix de la plupart des choses nécessaires à la vie.

Nous ne voyons pas bien quel avantage nos cultivateurs retireraient de ce changement et comment ils seraient plus heureux que ceux du Vermont, du Maine et de toute la Nouvelle-Angleterre que le tarif érase et qui se voient obligés d'abandonner leurs fermes pour aller recommencer leurs pénibles travaux dans l'Ontario où ils ne sont guère plus prospères.

Voilà bien quelques ombres à ajouter au brillant tableau de la Patrie pour le rendre complet.

Les Canadiens établis aux Etats-Unis et qui connaissent parfaitement les institutions américaines ne s'y laissent pas tromper; aussi la campagne annexionniste commencée par le journal libéral ne trouve-t-elle guère d'écho de l'autre côté des lignes.

Elle n'en aura pas d'avantage de ce côté.

L'institution des Sourdes-Muettes A MONTREAL

Tel est le titre d'une jolie brochure dans laquelle on a en la bonne idée de réunir les articles qui ont paru dernièrement sur ce sujet dans la Semaine Religieuse. Nous en accusons réception avec remerciements à qui de droit.

La Semaine Religieuse semble avoir pris à tâche de mieux faire connaître nos établissements religieux: c'est là une œuvre excellente et bien opportune, car nous devons reconnaître bien humblement que le public ne se rend pas assez compte de tout le bien qui s'y fait et du dévouement qui s'y exerce.

N'a-t-on pas entendu, tout dernièrement, un de nos hommes publics les plus intelligents faire une verte critique de nos institutions de charité et demander pour quoi on les exempte de taxes, si elles ne peuvent soulager toutes les infortunes?

Nous voudrions bien croire qu'en tenant un pareil langage, on pêche moins par malice que par ignorance.

Il faut donc éclairer le peuple sur les œuvres accomplies par nos communautés; il faut le faire pénétrer dans ces établissements dont il ne connaît trop souvent que l'extérieur, dont il critique aveuglément l'étendue et le développement; il faut lui montrer à l'œuvre ces bonnes sœurs qui trouvent facilement importunes quand elles s'adressent à sa générosité; il faut qu'il compare de lui-même la grandeur des bienfaits à la modicité des ressources; il faut, en un mot, faire la lumière sur ces œuvres admirables que nos communautés aiment à accomplir dans l'humilité; il faut, au risque de froisser la modestie des âmes dévouées qui n'attendent d'autre récompense que les grâces de Celui qui ne laissera pas sans récompenser un verre d'eau donné à l'un de ses pauvres.

Cette tâche que la Semaine Religieuse a entreprise était devenue nécessaire et nous sommes heureux de voir qu'elle la poursuit avec brio.

La brochure que nous avons sous les yeux et qui nous fait connaître en détail l'œuvre des Sourdes-Muettes sera une véritable révélation pour un grand nombre. Après avoir fait, en quelques pages, un historique très intéressant de l'institution, l'auteur, évidemment empoigné par son sujet qu'il traite avec clarté et élégance, nous entretient des deux méthodes enseignées, celle des signes, dite dactylographique ou manuelle et celle de l'enseignement oral. Puis il nous fait parcourir tout l'établissement, des cuisines aux dortoirs et nous montre comment le dévouement le plus éclairé a pourvu à tout ce qui concerne la santé et le progrès des élèves.

Viennent ensuite des détails fort intéressants sur des œuvres indé-

pendantes de l'institution elle-même; l'asile des Sourdes-Muettes et le noviciat pour les Sœurs sourdes-muettes.

Après nous avoir fait connaître ce bel établissement, l'auteur se demande naturellement: "Comment une telle institution se soutient-elle? Comment fait-elle face aux lourdes charges qu'exige l'entretien d'un si nombreux personnel?"

Et il nous communique les renseignements qu'il a obtenus:

"Les ressources de l'institution consistent: 1o dans une subvention relativement fort modeste du gouvernement provincial; 2o Dans le prix de la pension des élèves pouvant payer, ce qui est l'exception, étant observé qu'en réalité ce que l'établissement reçoit aujourd'hui, de ce chef, représente à peine les frais d'éducation, fournitures de classes, livres, papier, etc., et ceux d'habillements, tous les autres frais, nourriture, chauffage, etc., restant à la charge de la maison.

"3o Le produit du travail des pensionnaires de l'asile, travail qui ne couvre pas la dixième partie des dépenses qu'exige leur entretien.

"4o La location de quelques chambres (huit à dix) occupées par des personnes du monde, désireuses de vivre dans une maison tranquille, et qui paient pension.

"On comprend de suite que ces diverses sources de revenus sont bien insuffisantes pour permettre d'équilibrer le budget annuel.

"Pour combler le déficit, c'est à la charité qu'on fait appel. Ajoutons que jusqu'ici, grâce à Dieu, grâce à la générosité des âmes pieuses et à l'ingénieuse industrie des supérieures, on est parvenu à tout mener à bien, tant pour les élèves que pour les pensionnaires de l'asile.

"La tâche est lourde cependant pour les sœurs. Non seulement il leur faut pourvoir à l'instruction des élèves, former des maîtresses pour les enseigner, (et les fonctions d'éducatrices demandent dans ce cas des études spéciales, des connaissances anatomiques, une attention soutenue, un dévouement et une patience de tous les instants), non-seulement il faut songer à subvenir aux besoins des sœurs maîtresses, et même aussi des élèves, la plupart très pauvres pour payer une pension fort minime, mais il faut encore aller solliciter la charité publique, tendre en un mot la main pour assurer le pain de chaque jour.

Incertainement bien pénible: car tout est soumis à l'aléa, au succès des quêtes. A la libéralité d'un public obéissant de bien des côtés à la fois! C'est là un des grands sous des directrices d'établissements semblables à celui dont nous nous occupons.

On nous permettra, à ce propos, une courte digression qui n'est pas sans actualité.

"Nous entendons souvent répéter autour de nous: "ces sœurs sont toujours à quêter, et cependant elles sont riches, car leurs communautés possèdent d'importantes propriétés."

"Oui, les sœurs quêtent souvent, mais elle ne quêtent pas pour elles: elle quêtent pour des malheureux envers lesquels la société, ne l'oublions pas, a un devoir d'humanité à remplir; elles quêtent pour sauver de la honte, du désespoir, des infortunés que leurs infirmités condamneraient sans leur dévouement, à une vie misérable.

"Quant à leurs richesses, elles n'ont pas d'autres que leurs vertus et leur acrice. Ces établissements qui font l'ornement de nos grandes villes et de nos cités plus modestes, s'ils sont vastes, bien aérés bien chauds, est-ce pour la satisfaction personnelle des sœurs? Non assurément, car l'entretien en est d'autant plus dispendieux et plus pénible, et la partie qui se réservent les membres de la communauté est toujours la plus modeste; il suffit de comparer à Notre-Dame du Bon Conseil les dortoirs des élèves et ceux des sœurs.

"Quant à la leur même de ces propriétés, elle résulte en réalité de l'augmentation progressive des terrains dont l'agrandissement des villes; c'est ce cas particulier de l'institution des sourdes-muettes, établie son début il y a moins de 30 ans dans une "baissière impraticable", comme nous l'avons déjà dit d'ailleurs ces immeubles ne produisent pas de revenus, à moins de circonstances exceptionnelles, appropriations ou cessions de terrains.

"Il ne faut jamais oublier quand on traite ce sujet que ces communautés ont élué la plupart des établissements: Charité, écoles, asiles, hospices pour les malades, les infirmes, secours de l'Etat ou de la Prouce, qu'elles ne reçoivent pour leur entretien, leurs services que des subventions absolument insuffisantes; qu'elles se chargent de recueillir les ressources nécessaires en sollicitant les âmes charitables, et ont ainsi le trésor public d'ourdes dépenses qui se traduiraient par des impôts ou des contribués forcés.

"C'est là un jnt de vue trop souvent négligé. Il semble quand on parle des sœurs, qu'elles soient tenues à tous les sacrifices quand vraiment, elles tirent que des services volontaires! Dieu seul sait quels services! Oh trouver, en effet, de la ps de mercenaires ce dévouement, cette tendresse pour le malade, l'infirmes, que la religion inspire à sœurs Grises de Nazareth envers leurs pauvres aveugles, aux sœurs de la Providence envers les sourdes-muet-

tes et leurs incurables, aux petites sœurs des Pauvres, envers leurs vieillards impotents? On fait en France à cet égard la douloureuse expérience de la charité administrative. Or tous les intéressés s'en plaignent: les malades d'abord, négligement traités; les contribuables ensuite qui, de ce chef, voient augmenter leur bill d'impôts.

"Mais il est temps de revenir au sujet qui nous occupe plus directement pour conclure qu'à Notre-Dame du Bon Conseil, sans la charité, c'est-à-dire sans les quêtes des sœurs il y a longtemps que l'établissement aurait fermé ses portes, ou pour mieux dire n'aurait jamais pu les ouvrir."

L'auteur qui a commencé ce beau travail par le portrait de Sœur Marie de Bonsecours, la créatrice de cette œuvre admirable, le termine par celui de M. l'abbé Trépanier récemment nommé chanoine honoraire de la cathédrale de cette ville et qui est dans l'établissement depuis 21 ans. Ces deux belles figures sont mises en relief avec autant de tact et de délicatesse que de vérité. Elles semblent veiller sur l'œuvre à laquelle se sont dévouées ces deux belles existences et la contempler avec amour.

LE "CANADIEN"

Il passe au mains d'une compagnie

M. Laurier contrôlera le "Canadien"

SES NOUVEAUX DIRECTEURS

Le Canadien et le Cultivateur qui étaient jusqu'ici la propriété de M. J. Tarte, entrent dans une nouvelle phase.

Ils passent aux mains d'une compagnie qui donne avis dans la Gazette Officielle qu'elle s'adressera à notre législature pour être constituée en corps politique.

1. Le nom social de la compagnie sera "La Compagnie d'Imprimerie du Canadien."

2. Son objet est la publication des journaux le Canadien et le Cultivateur, et tous autres journaux que la compagnie pourra décider d'acquiescer ou de publier; ainsi que l'exploitation des presses, imprimerie, reliure, cliche et lithographie.

3. Le montant du fonds social de la compagnie sera de trente mille piastres divisés en trois cents actions de cent piastres chacune.

4. Le siège principal des affaires de la compagnie sera à la ville de Montréal.

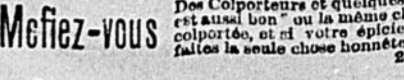
5. Les noms des requérants sont les suivants: L'honorable Wilfrid Laurier, avocat, de la ville d'Arthabaska; Joseph Israël Tarte, écrivain, journaliste, de la ville de Montréal; Henri B. Rainville, écrivain, avocat, de la ville de Montréal; Christophe Thomas Geoffrion, écrivain, avocat, de la ville de Montréal; l'honorable La. Tourville, manufacturier, de la ville de Montréal, et Raymond Préfontaine, écrivain, avocat, de la ville de Montréal.

BREVES et DOUCES

—vos heures de travail quand vous faites usage de PEARLINE. Sans PEARLINE, vous pouvez travailler dur et d'un et faire beaucoup d'ouvrage; avec la PEARLINE vous travaillez moins et ferez beaucoup plus d'ouvrage.

La PEARLINE préserve votre linge dans la crve et vous aide à rester de bonne humeur le jour du lavage. C'est le frotte, frotte, frotte, sur la planche à laver avec le savon, d'après l'ancienne méthode qui use votre linge et rend le travail dur et difficile.

La PEARLINE et la nouvelle méthode évitent le frottement. Aussi sûr que certain, soyez sûr que l'on vous donne la PEARLINE, ne prenez rien autre chose et vous serez en sûreté.



Méfiez-vous

LES BONS ROMANS

Table listing various books and their prices, including 'Le Chien d'Or', 'Gabrielle', 'Le Serment du Corsaire', etc.

La banque d'épargne de la cité et du district de Montréal.

PAUZE & LAMOUCHE

Magasin de peintures, Ferronneries et Tapisseries, Matériaux Artistiques, une spécialité.

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 rue St Laurent, Montréal

SEMAINE SAINTE

OFFICE DE LA SEMAINE SAINTE, selon le Missel et le Bréviaire Romains, avec notation en plain-chant.

La Librairie J. B. ROLLAND & FILS

L'ŒUVRE DE SAINT-JOSEPH

MISSION AGRO-AMERICAINE

CHARPENTE

D, PARIZEAU

RUES CRAIG ET ST DENIS

JOURNAUX FRANÇAIS

Wight's Corn & Wart Cure

J. DERMIGNY & CIE

AUX MARCHANDS DE GROS

BUREAUX A LOUER

MORTON, PHILLIPS & CIE

ALOUER

—vos heures de travail quand vous faites usage de PEARLINE.

La PEARLINE préserve votre linge dans la crve et vous aide à rester de bonne humeur le jour du lavage.

La PEARLINE et la nouvelle méthode évitent le frottement. Aussi sûr que certain, soyez sûr que l'on vous donne la PEARLINE, ne prenez rien autre chose et vous serez en sûreté.

LES BONS ROMANS

PAUZE & LAMOUCHE

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

SEMAINE SAINTE

La Librairie J. B. ROLLAND & FILS

L'ŒUVRE DE SAINT-JOSEPH

MISSION AGRO-AMERICAINE

CHARPENTE

D, PARIZEAU

RUES CRAIG ET ST DENIS

JOURNAUX FRANÇAIS

Wight's Corn & Wart Cure



